

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

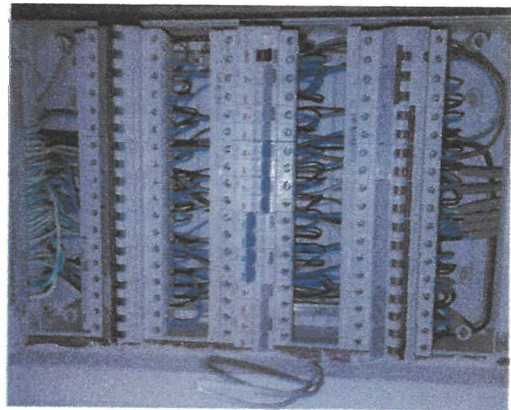
Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Liège, Quai Mativa 37, 4020 LIEGE
T: 04 253 19 72, E: btv.liege@btvcontrol.be

Rapport N°: 0438-180105-05 Date du contrôle : 05/01/2018
Extra date du contrôle

DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE L'INSTALLATION : [REDACTED]
RUE RENARD 367
4100 SERAING

Visualisation de l'installation



PROPRIETAIRE: [REDACTED]
Adresse : RUE RENARD 367
4100 SERAING

DEMANDEUR : L.B.I.
Adresse : RUE RENARD 359
4100 SERAING

INSTALLATEUR : L.B.I.
Adresse : RUE RENARD 359
4100 SERAING

TVA ou CI :

EAN : Compteur n° À PLACER Index :

DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation :	Nouvelle installation /	Type des locaux :	Unité d'habitation
Début travaux fondations :	Avant 01/10/81	Installation électrique :	Après 01/10/81
Raccordement tension :	Mono 230V	RGIE art. :	86
Câble aliment. tableau princ. :	4 x 10 mm ²	Protection raccordement :	MAXIMUM 63 A
Type électrode de terre :	Piquets	Inter. gén. : type :	2p 63A/300mA
Nombre de tableaux :	1	Nombre de circuits term. :	2
Facteurs d'influences externes :		Schéma :	TT

CONTROLE:

Visite de contrôle suivant : RGIE art. 270, Pres. distributeur
Type de contrôle : Examen de conformité

MESURES:

RA: 18 Ohm RI tot 2 MOhm

DESCRIPTION:

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation en annexe

INFRACTIONS CONSTATEES

1 NEANT

NOTES

1 NEANT

Conclusion	<p>L'installation est conforme.</p> <p>Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées.</p> <p>Les schémas unifilaires et les schéma de situation ont été visés.</p> <p>L'installation doit être vérifiée avant le 05 Janvier 2043 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.</p>
------------	---

L'agent-visiteur

0438 PASCAL CHENOT

pour le directeur,

CONTROLES EFFECTUES

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

- a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
 - b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...
 - c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
 - d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
 - e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
 - f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe
 - g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
 - h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;
- b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
- d) Il y obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME

ETAPE 1

Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.

ETAPE 2

Lors d'extensions importantes de l'installation, faites reconstruire de nouveau.

ETAPE 3

Un recontrôle de l'installation est obligatoire avant 05 Janvier 2043.

ETAPE 4

BTV Liège reste à votre service pour les contrôles nécessaires.

TENSION 220V

Différentiel 0,3 A et 0,03 A

A circuit de prise four

B circuit de prises + lumières dans la cuisine

C Circuit des prises dans le salon et cuisine

D circuit des prises + lumières dans la chambre

E Circuit des prises dans le studio

F Circuit des prises dans le studio

G Circuit des prises + lumières dans la cuisine, salon

H Circuit des prises cuisinière dans la cuisine

Différentiel 0,03A

I Circuit des prises + lumières dans la buanderie et bureau, dans hall, hall.

J Circuit des prises + lumières dans la SDB + WC

K Circuit de prise lave-vaisselle

L Circuit de prise lave-linge

M Circuit de prise sèche-linge

N circuit de prise pour chaudière électrique

O circuit de prises + lumière dans le hall, grand hall, chambre, studio

~~P circuit de prises chauffage~~

Q circuit de prises chauffage dans le salon

R circuit de prises chauffage dans la cuisine

S circuit de prise chauffage dans la chambre

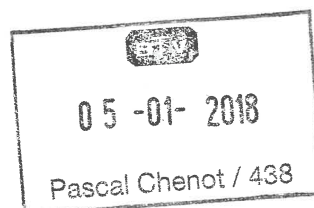
T circuit de prise chauffage dans la salle de bain

U Circuit de prise chauffage dans le bureau

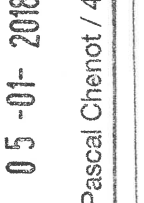
V Circuit de prises chauffage dans le grand hall

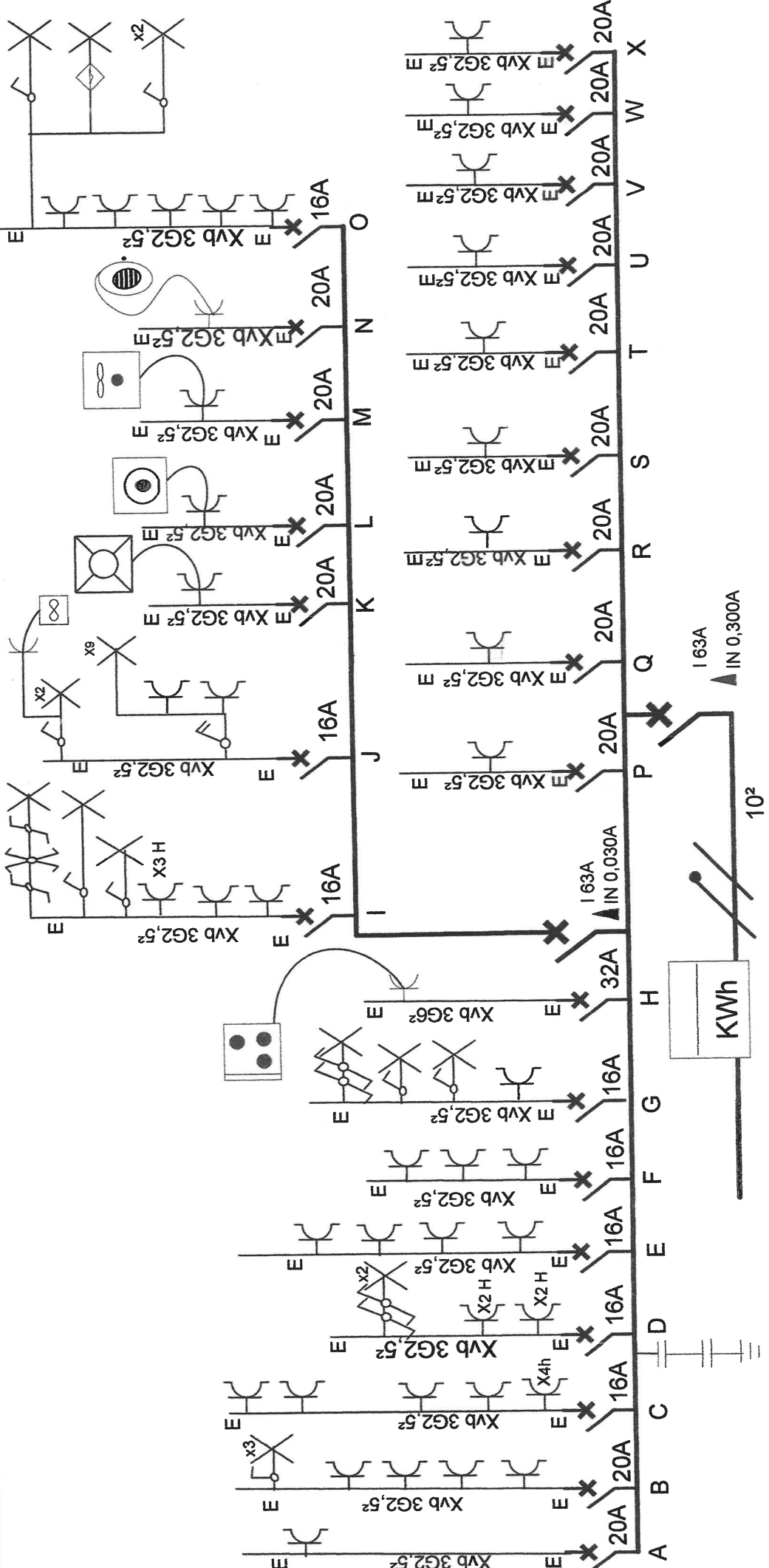
W circuit de prise chauffage dans le grand hall

X circuit de prise chauffage dans le studio



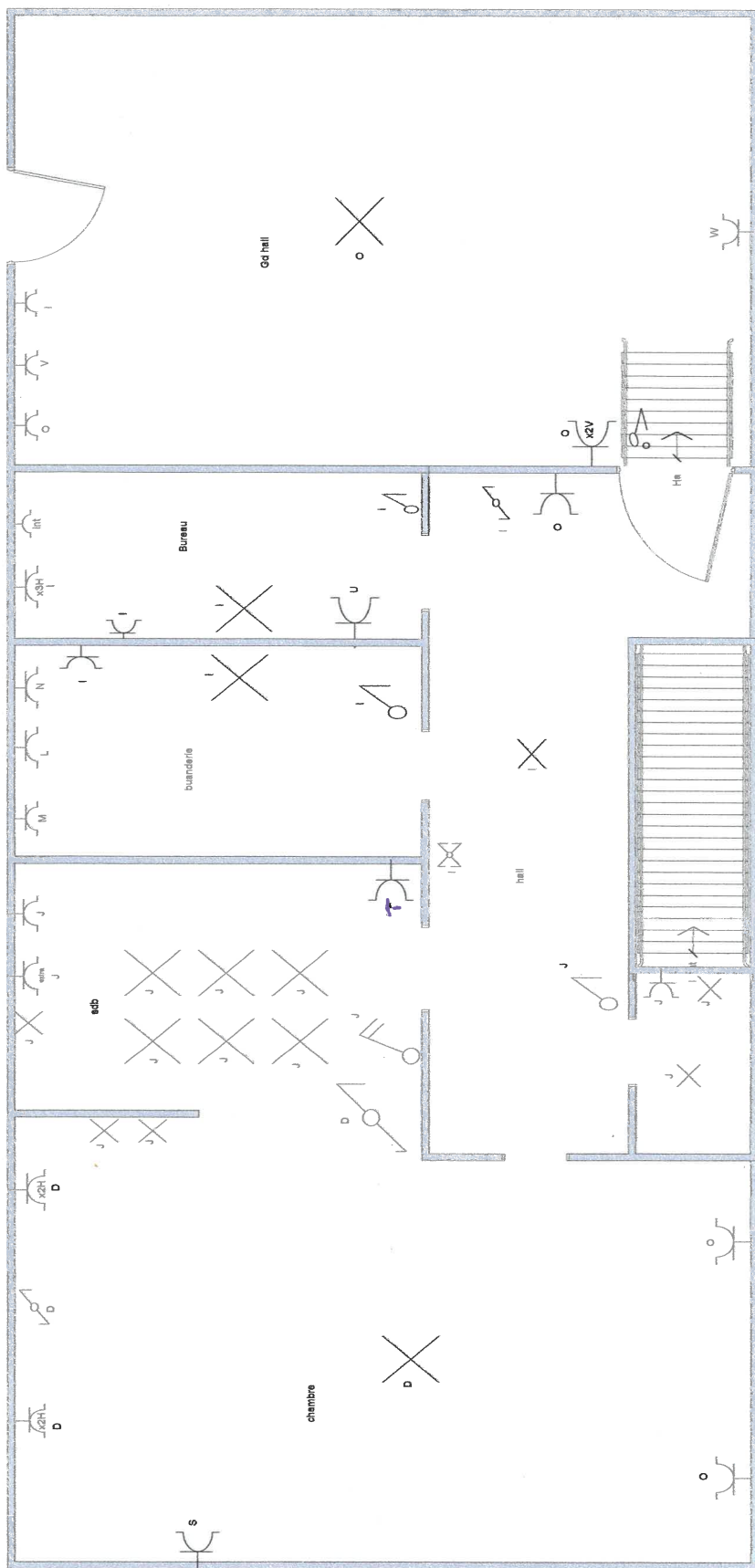
Chenot


Installation électrique	Non de l'entreprise : LBI électrique Numéro d'entreprise : 0541 576 041 Adresse : rue andre renard 359/4100 Seraling Tel: +32 (0)493561304 Date & signature	nom prenom adresse Rue A. renard 367 / 4100 Seraling	Entreprise de contrôle: Numéro d'entreprise : Nom : btv Date & signature	05-01-2018 Pascal Chenot / 438 
-------------------------	---	---	---	--



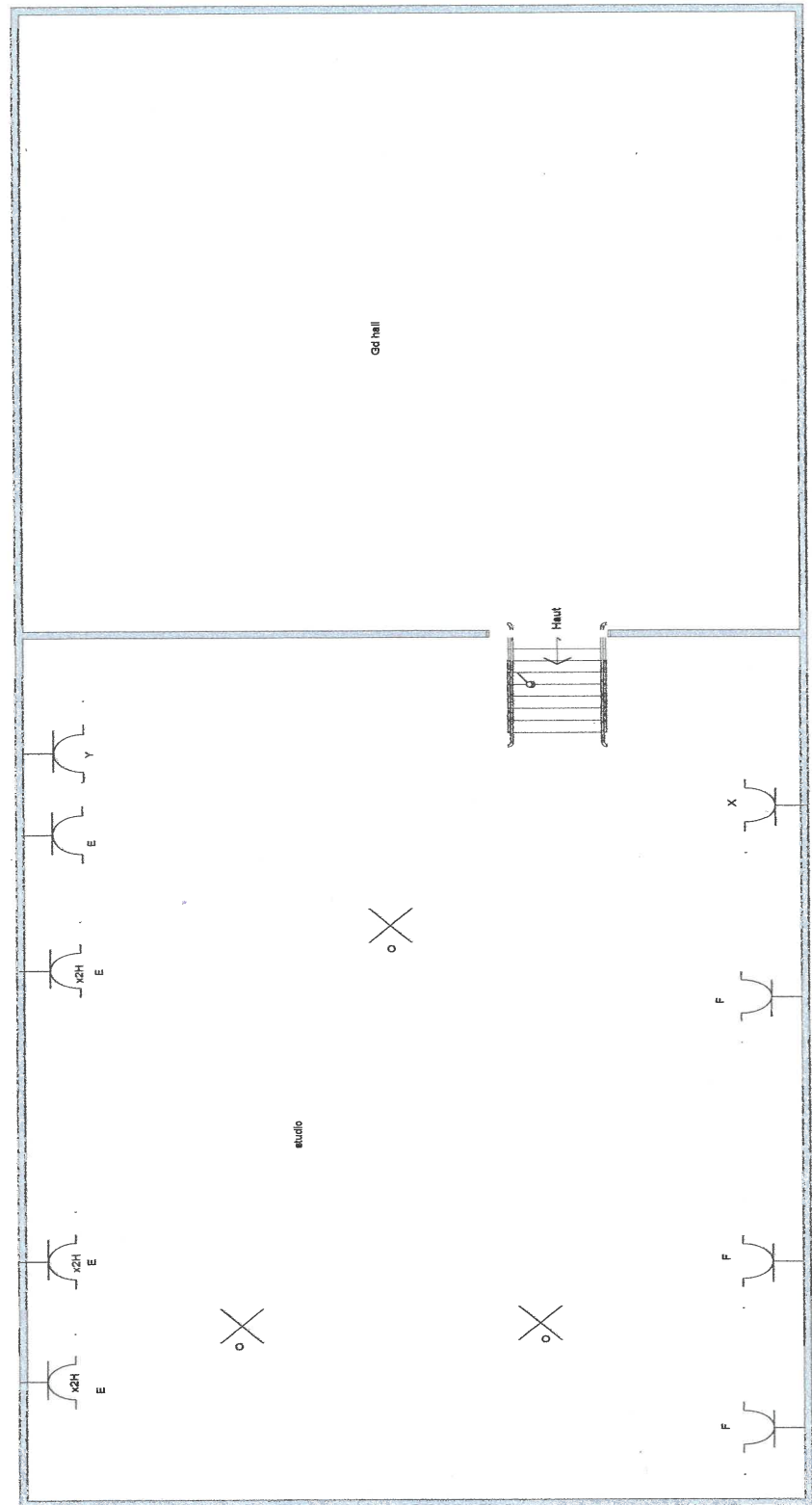
Installation électrique	Non de l'entreprise : LBI électrique	nom [REDACTED]	Entreprise de contrôle: Numero d'entreprise : Nom : Date & signature
Numéro d'entreprise : 0541 576 041	A. renard 367/4100 Seraling	prenom [REDACTED]	05 -01- 2018 Pascal Chenot / 438
Adresse : rue andre renard 359/4100 Seraling	A. renard 367/4100 Seraling	adresse	Date & signature
Tel: +32 (0)493561304	A. renard 367/4100 Seraling	nom	Date & signature

C. Chenot



Installation électrique	Nom de l'entreprise : LBI électrique Numéro d'entreprise : 0541 576 041 Adresse : rue andre renard 359/4100 Seraling Tel: +32 (0)499561304 Date & signature	nom prenom adresse A. renard 387/4100 Seraling	Entreprise de contrôle: Numéro d'entreprise : Nom : Date & signature <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">  05-01-2018 Pascal Chenot / 438 </div>
-------------------------	---	---	---

Pascal Chenot



Installation électrique

Non de l'entreprise : LBI électrique
Numéro d entreprise : 0541 576 041
Adresse : rue andre renard 359/4100 Seraling
Tel: +32 (0)483561304

nom : [REDACTED]
 prénom : [REDACTED]
 adresse : A.renard 367/4100 Seraling

Entreprise de contrôle:
Numero d entreprise: 05 -01- 2018
Nom : PASCAL
Date & signature: Pascal Chenot / 438

Pascal Chenot

